

Pollution nucléaire

On nous ment !



Gamma / Aventurier

Quarante ans après Hiroshima, trois ans après Tchernobyl : difficile d'ignorer les cancers causés par les faibles doses de rayonnement. Pourtant, organismes internationaux et pouvoirs publics maintiennent les normes de radioprotection à des niveaux de risque beaucoup trop élevés. Ce qui signifie que nous pouvons, dans notre vie quotidienne, être dangereusement exposés par laxisme officiel.

Récemment, Roger Belbéoch, du Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (G.S.I.E.N), alertait l'opinion publique sur la sous-évaluation de ce risque cancérigène dans son livre «Santé et rayonnement». Aujourd'hui, il révèle à l'Impatient les dangers quotidiens de ce laxisme et de la mauvaise foi des officiels.

Roger Belbéoch : Les sources de rayonnement sont multiples. Il y a d'abord les centrales nucléaires qui rejettent de nombreux corps radioactifs. Des rejets en réalité beaucoup plus importants que ne le disent les mesures officielles.

Le rayonnement médical pose aussi

Si les centrales nucléaires françaises coûtent moins cher qu'ailleurs, c'est parce que les procédures d'autorisation et les règles de sûreté sont très laxistes.

un réel problème. Les médecins ne devraient recourir aux examens radiologiques que si cela s'avère nécessaire, à la condition d'en tirer une information (et non systématiquement) Enfin, les clichés devraient être correctement réalisés, afin d'éviter d'en faire plusieurs pour en tirer un bon ! Actuellement, toutes ces conditions sont loin d'être remplies en France : de nombreuses radios sont faites pour rassurer médecins et patients.

Enfin, il y a le «rayonnement de con-

sommation». Ainsi retrouve-t-on des sources radioactives dans des chantiers, des paratonnerres usagés, des résines utilisées par les prothésistes dentaires, certains cosmétiques pour femmes et jusque dans des jouets ! C'est la banalisation du rayonnement, malgré des dangers évidents.

L'Impatient : Justement, que sait-on aujourd'hui des effets cancérigènes des faibles doses de rayonnement ?

Des doses inférieures à dix rems peuvent induire des cancers. Mais ces cancers peuvent apparaître longtemps après l'irradiation, jusqu'à 30 ans et plus. Ces cancers radio induits sont difficilement identifiables, car rien ne les distingue des autres cancers. Se fondant sur l'étude des survivants des bombes atomiques et des patients traités par radiothérapie, la Commission Internationale de Protection Radiologique (C.I.P.R) a évalué le risque pour un million d'hommes, ayant reçu 1 rem, à 125 cancers mortels.

Cependant, en 1977, une étude sur les travailleurs de l'usine nucléaire de Hanford, aux Etats-Unis, mettait en évidence

un facteur de risque cancérigène beaucoup plus important. Depuis, d'autres études ont confirmé ce résultat. Ainsi, il y a deux ans le rapport officiel de la fondation d'Hiroshima, chargé du suivi des survivants, montrait que de grossières erreurs ont été commises dans le calcul de risque cancérigène. Au total, les normes de radioprotection devraient être réévaluées au moins d'un facteur 15 !

Pourquoi donc la Commission internationale de protection radiologique - C.I.P.R. - n'a-t-elle pas révisé ses normes ?

- Parce que cet organisme de référence dans le domaine des risques radioactifs a un parti pris : **le nucléaire et pas la santé. La plupart de ses membres, dits indépendants, sont en réalité liés à l'industrie nucléaire ou à la radiothérapie. Plus grave, dans son dernier compte-rendu à Côme en 1987, la C.I.P.R. s'est**



D.R.

Selon Roger Belbeoch, en sous-évaluant les normes de radioprotection, les pouvoirs publics laissent peut-être se créer plus de cancers qu'on ne le croit.

livrée à une véritable escroquerie. Ne pouvant plus ignorer les résultats de la fondation d'Hiroshima, elle s'est contentée de réviser le risque cancérigène d'un facteur 2, alors qu'il est en réalité quinze fois plus important !

Cela dit, les états sont libres de suivre ou pas les recommandations de la C.I.P.R. Quelle est l'attitude des pouvoirs publics français ?

- Alors qu'en Angleterre, le National Radiological Protection Board recommande à l'industrie nucléaire des normes plus contraignantes pour le public et pour les travailleurs, chez nous, c'est l'ignorance totale ! La France accuse même un retard sur les recommandations de la C.I.P.R. Cette dernière déclarait en 1985 que la limite annuelle d'irradiation pour la population ne devait plus être plus de 500 millirems, mais de 100. Or le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants français (S.C.P.R.I) a conservé 500 millirems.

Depuis 1956, le Pr Pellerin dirige ce service sanitaire qui dépend du Ministère de la Santé. Voici ce qu'il écrivait en 1974, au démarrage du programme électro-nucléaire français : *« Il ne faut surtout pas exagérer les mesures de sûreté dans les installations nucléaires : cela pourrait accroître l'angoisse des gens »*. Dans n'importe quel pays, cette déclaration lui aurait valu d'être remercié.

Toutefois, le S.C.P.R.I semble avoir fait un effort de transparence, puisque depuis 1986 il propose au public un service d'information sur la radioprotection.

- Il n'y a aucune nouveauté dans le

programme minitel Magnuc mis en place après Tchernobyl. On peut trouver les mesures effectuées autour des sites nucléaires dans les rapports du S.C.P.R.I. Par ailleurs, lorsque le programme Magnuc vous dit : *« Il y a une fuite non significative à Nogent »*, qu'est que cela veut dire ? C'est aux journalistes qu'il appartient d'aller sur place et d'interroger les opérateurs au sujet de l'incident. Or, depuis un an, le Conseil supérieur de sûreté nucléaire a mis au point un système d'évaluation des incidents dans les centres nucléaires. C'est scandaleux, parce que ce sont les producteurs à l'origine de l'incident qui en fixent la gravité et la dictent aux journalistes.

En France, devons-nous déplorer un laisser-aller dans la gestion de l'énergie nucléaire ?

- Certainement ! Si les centrales nucléaires françaises coûtent moins cher qu'ailleurs, c'est parce que les procédures d'autorisation et les règles de sûreté sont très laxistes. Ce qui conduit à des coûts de construction et d'exploitation bas, au détriment de la sécurité. Le Service Central de Sûreté des installations nucléaires, qui dépend du ministère de l'industrie, se contente d'une gestion administrative de la sûreté. En cas d'incident, lorsque les règles de sécurité n'ont pas été respectées, comme à Tricastin, aucune sanction n'est demandée. Le fameux succès du nucléaire français tient à deux choses : les règles de sûreté ne sont pas appliquées et le ministère de la Santé est laxiste. Dans ces conditions, un grave accident en France est tout à fait probable.

Le G.S.I.E.N milite depuis longtemps pour une information objective sur le nucléaire. En l'espace de dix ans, a-t-on progressé dans ce domaine ?

- On n'a pas avancé d'un pouce ! Rares sont les médecins, députés ou journalistes qui se soucient de la mauvaise foi des officiels. Il faut savoir que les autorités britanniques ont bougé parce que la population s'est montrée très exigeante vis à vis des problèmes de radio-protection. En France, le grand public, ça ne l'intéresse pas.

Propos recueillis par Bernard Banga

- « Santé et rayonnement » par le G.S.I.E.N et la CRII RAD. Diffusé par la CRII RAD (Commission Régionale d'Information sur la Radioactivité), 8 rue Louise Gémard, 26200 Montélimar. Tél : 75.51.33.41. 115 p. 71 F.

- Le Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (G.S.I.E.N) : 2 rue François Villon, 91400 Orsay. Tél : (1) 60.10.03.49 (le soir). Edite la Gazette Nucléaire.

Des champignons dangereusement irradiés

Selon le CRII-RAD (Commission régionale indépendante d'Information sur la radioactivité), les champignons de nos sous-bois seraient plus contaminés qu'en 87 et même qu'en 86, l'année de Tchernobyl. C'est en effet à la suite de cette catastrophe soviétique que les champignons, comme bon nombre d'aliments, tels le lait ou la viande de veau (par l'herbe broutée), ont été fortement contaminés. Mais alors que les autres plantes perdaient peu à peu leur radioactivité, les champignons, au contraire, voyaient leur contamination augmenter avec le temps.

C'est ainsi que dans les départements de l'Est de la France (Drôme, Loire, Haute-Loire, Bas-Rhin, Haut-Rhin, etc), des variétés aussi prisées et consommées que les bolets bai ou à chair jaune, les girolles, ou les chanterelles jaunissantes ou en tube, peuvent renfermer de 20 à 50 fois les doses tolérées par la CEE (600 Béquerel/kg de poids frais).

Le record étant détenu par des laques améthyste (Laccaria Amethystea), avec une dose de 30660 Bq/kg poids frais. (Renseignements par le 16, au 75.51.33.40)

G.B.